

Le mardi 11 juin 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 11 JUIN 2024 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2024

Présents : **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Sandra Mathieu**, **Christian Roggero**.

Excusés : **Gilles Avakian** (Procuration à Patrick Brès)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**



Délibération 20 – 2024 : **Restauration des archives de la commune confiées aux archives départementales.**

Le maire commente le courrier de l'archiviste départemental, responsable du pôle aide aux communes où il est joint des photographies prouvant le mauvais état de conservation de nos archives. La période est comprise entre 1791 et 1831. Ce service nous suggère de consulter trois relieurs-restaurateurs avec qui ils travaillent quotidiennement.

Les reliures Dabon de Romans sur Isère au coût de 3834,34 €

L'atelier de reliures de Mont Dauphin (05) au coût de 1923 €

L'atelier Quillet de Loix (17) au coût de 1146,72 €.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

- Approuve le devis présenté par l'atelier **Quillet** basé à Loix (17) pour la somme de 1146,72 € TTC;
- Sollicite le Département afin d'obtenir une subvention sur la ligne patrimoine ;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de ce chantier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.